

- LEGende**
- Zonage**
- U
 - AU
 - A10
 - ALX
 - ALX0
 - A1E
 - ALER
 - AUL
 - A1T
 - N
 - A
 - A1
 - Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (article L.151-13 du CU)
- Prescriptions surfactiques**
- Espace boisé classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
 - Limitation de la constructibilité pour des raisons d'exposition à des risques (article R.151-34 du CU)
 - Emplacement réservé
 - Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19' du CU)
 - Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19' du CU)
 - Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
 - STICAL (article L.151-13 du CU)
 - Orientations d'aménagement et de programmation
 - Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151-23 du CU)
 - Réservoir majeur de la VSB à préserver (article L.151-23-1 du CU)
 - Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23-2)
- Prescriptions linéaires**
- Halls, alignement clairse (L.151-23 du CU)
- Prescriptions ponctuelles**
- ★ Eléments de paysage bâti (L.151-11 du CU)
 - ▲ Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L.151-11 du CU)

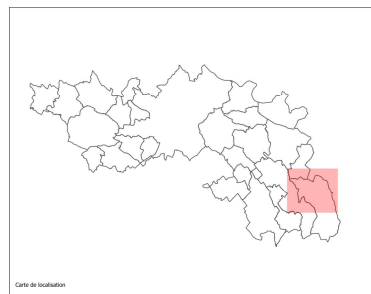


Tableau des emplacements réservés

N°	IR	Description	Bénéficiaire	Nom IR
1		Élargissement du chemin	Commune d'Escoussens	ESC1
2		Élargissement du chemin	Commune d'Escoussens	ESC2
3		Installation d'une table de billard au hameau de la Tourne	Commune d'Escoussens	ESC3
4		Élargissement du chemin d'accès les Abats	Commune d'Escoussens	ESC4
5		Extension des équipements publics	Commune d'Escoussens	ESC5
6		Extension de la station d'épuration	Commune d'Escoussens	ESC6
7		Élargissement du chemin de Fortville	Commune d'Escoussens	ESC7
8		Extension des équipements publics	Commune d'Escoussens	ESC8
9		Extension de la station d'épuration	Commune d'Escoussens	ESC9
10		Aménagement d'une aire de stationnement au village	Commune d'Escoussens	ESC10
11		Aménagement d'une aire de stationnement au village	Commune d'Escoussens	ESC11

Communauté de communes du Sir et de l'Agout
Escoussens Nord

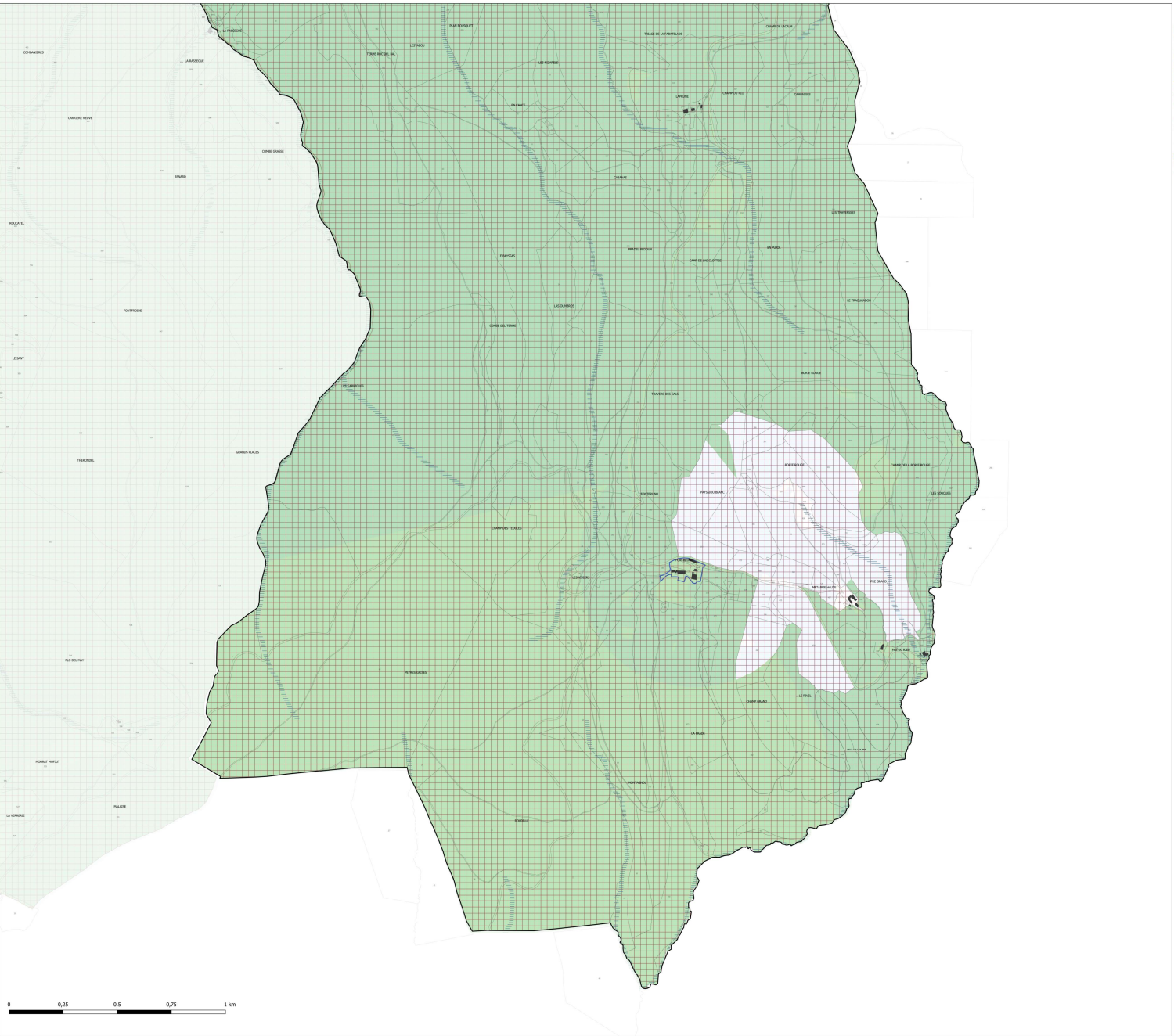
PLAN LOCAL D'URBANISME
Intercommunal

- Modification N°1 -

Règlement graphique
Plan de zonage réglementaire

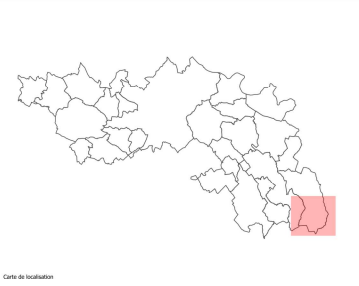
Échelle : 1:20 000

Niveau d'étude : Communauté de Communes du Sir et de l'Agout
Mission PLU de la Communauté de Communes du Sir et de l'Agout
Service BD Urbanisme - Centre National de l'Information Géographique et Statistique
Régulation: Claude Cassadou



LEGENDE

- Zonage**
- U
 - AU
 - AUO
 - AIX
 - AUXO
 - AAR
 - AUER
 - AUL
 - ART
 - N
 - A
 - AP
- Prescriptions surfaciques**
- Limitation de la commercialité pour des raisons d'exposition à des risques (article R.151-34 du CU)
 - Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19° du CU)
 - Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19° du CU)
 - Contraintes écologiques à protéger le long des cours d'eau (mesologie de milieu) (article L151-23 du CU)
 - Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151-23-2 du CU)




Carte de localisation

Tableau des emplacements retenus

Numéro ER	Description	Bénéficiaire (Nom ER)
	Pos. d'emplacement retenu	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CITADIA



Communauté de communes
de Savoie
ACQUIT

Communauté de communes
du Sor et de l'Agout
Eco-citoyens Sud

PLAN LOCAL
D'URBANISME

Intercommunal

- Modification N°1 -

Règlement graphique
Plan de zonage réglementaire

Échelle : 1:50 000

Maire d'Évroux - Communauté de Communes du Sor et de l'Agout
Maire de RUI de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout
Secrétaire de l'Urbanisme - Centre National de
l'Information Géographique et Statistique
Réalisation : Citadis Conseil